

**Nouvelles procédures pour faire les paiements du service de garde
ou de la surveillance du dîner**

Pour les paiements en **argent** ou par **Interac**,
vous **DEVEZ PRENDRE UN RENDEZ-VOUS en ligne, en allant sur lien suivant :**

<https://outlook.office365.com/owa/calendar/SDGJulesVerne@groupes.cspi.qc.ca/bookings/>

Afin de vous éviter d'avoir à vous déplacer, nous vous invitons à faire vos paiements en ligne.

Cela vous permettra de gérer vos paiements à la maison.

Toutes les informations sont disponibles sur notre site web, *sous l'onglet « info-parents ».*
Cliquez sur l'icône « Procédures paiement par internet ».

Le numéro de référence dont vous aurez besoin,

se retrouve sur votre état de compte qui vous a été envoyé par courriel.

Le numéro de référence débute par les lettres SG.

ATTENTION :

le numéro de référence que vous choisissez doit correspondre au parent payeur.

Par exemple, si c'est la mère qui fait le paiement,

vous devez prendre le numéro qui se trouve à côté du nom de la mère.

Cela détermine la personne qui recevra les relevés fiscaux.